

Votations communales du

13.06.2010

Message

Objets de la votation

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 75'000.00 destiné à financer l'organisation, ainsi qu'à récompenser (et mandater) le lauréat d'un concours d'architectes en vue de la construction d'une nouvelle halle sportive aux Bois, ainsi que son financement ? En outre, les projets soumis au jury devront combiner au mieux les installations de production d'énergie, sanitaires et de cuisines des deux bâtiments afin de limiter au maximum les coûts de construction et les frais d'exploitation.
2. Acceptez-vous le nouveau plan de zones ainsi que le nouveau règlement communal sur les constructions ?

Rapports concernant le

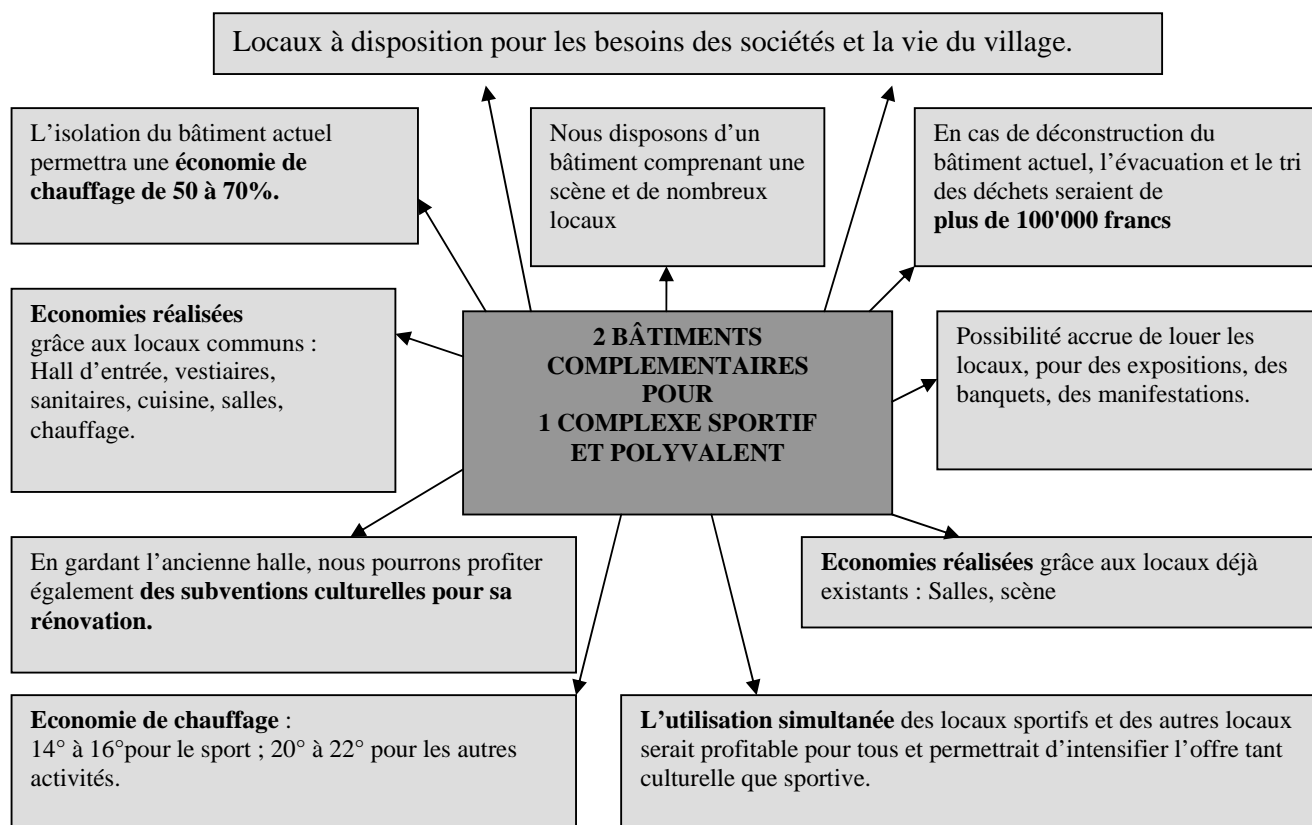
Référendum contre le crédit de Fr. 75'000.00 destiné à organiser et à récompenser un concours d'architectes en vue de la construction d'une nouvelle halle aux Bois.



Rapport de la commission de la halle de gymnastique Les Bois

Construction d'une halle sportive aux Bois et rénovation de la halle actuelle.

La rénovation de la halle actuelle est possible, mais sa surface et sa hauteur sont insuffisantes pour pouvoir l'adapter en salle sportive conforme aux normes cantonales. Le non-respect de ces normes nous priverait des subventions cantonales d'un montant de **865'000 francs** environ.



Concours d'architecture.

Nous sommes soumis au marché public, l'appel d'offre ou le concours est obligatoire, et quelle que soit la solution choisie, **la procédure n'est jamais gratuite.**

La Commission a choisi un concours d'architecture parce que celui-ci met en concurrence plusieurs architectes. Ils devront s'investir pour rendre un projet, performant, attractif et esthétique. La prise en compte de sa fonctionnalité pourra baisser le coût de sa réalisation

Ce concours est pour la construction d'une nouvelle halle sportive. Cependant, les projets devront combiner le chauffage, les sanitaires et la cuisine entre la halle sportive et le bâtiment actuel.

Ces 2 bâtiments deviendront alors un complexe sportif et polyvalent avec un hall d'entrée commun.

Chaque référendum repousse la réalisation du projet.

Depuis le référendum de 2004 jusqu'en 2009 le coût de construction d'une halle sportive a augmenté de plus de 10%, ce qui représente **une augmentation d'environ 370'000 francs** pour ce complexe.

Une fusion des communes est en étude pour janvier 2013. Si ce projet se concrétise, la Commune des Bois n'aura plus le pouvoir de décision pour une construction.

Si vous voulez des locaux pour nos sociétés, nos enfants, la vie de notre village, acceptez le crédit de 75'000.00 pour un concours d'architecture et parlez-en autour

Vous pouvez devenir les acteurs de notre village et le dynamiser. Venez à nos séances d'information ou prenez connaissance de notre rapport sur le site de la commune : www.lesbois.ch

Rapport des référendaires

Argumentation des référendaires :

On prend les mêmes et on recommence :

Le 6 juin 2005 vous, citoyennes et citoyens, avez déjà été appelé aux urnes pour exactement le même objet qu'aujourd'hui. Vous aviez alors refusé le crédit de frs 220'000.- par plus de 60%, pour l'organisation d'un concours d'Architecte.

Dans son rapport, la commission halle de l'époque détaillait le crédit de la manière suivante :

Organisation d'un concours d'architecture	CHF 105'000.-
Honoraires d'architecte pour projet définitif et devis général	CHF 115'000.-
Crédit total voté qui couvre les deux variantes d'études :	CHF 220'000.-

Aujourd'hui

Organisation d'un concours d'architecture	CHF 75'000.-
---	--------------

Le conseil général, dans sa séance du 2 juillet 2007, a accepté un crédit de Fr. 37'200.00 destiné aux honoraires d'architecte pour la préparation de la mise au concours concernant la construction d'une nouvelle halle de gymnastique aux Bois.

	CHF 37'200.-
--	--------------

Honoraires d'architecte pour projet définitif et devis général	CHF 115'000.-
Crédit total	CHF 227'200.-

Il s'agit donc rigoureusement de la même chose. Par petites tranches c'est plus facile à avaler.

Il nous suffit donc de faire un "copier-coller" des arguments du comité référendaire de 2005.

Ballade au-dessus de nos moyens·
VOTEZ « NON »

Oui, Les Bois mérite une nouvelle halle.

Non, à Fr. 227'200.- pour une étude. Des centaines de halles ont déjà fait l'objet d'études et de réflexions.

Devons-nous recommencer aux Bois?

Pour construire une nouvelle halle, un architecte qui a de l'expérience nous suffit. Il n'y a rien à inventer de nouveau !

Les études sont plus une mode, qu'un besoin. Mais, les sommes qui leurs sont allouées ne sont pas perdues pour tout le monde. Par contre, pour la commune, la dépense est réelle!

Il serait plus sage de « boucher» les trous de nos routes que d'en creuser de nouveaux dans les finances communales.

Les inconditionnels des deux halles ne pensent qu'à leur confort en nous faisant croire à un besoin excessif, qui nous entraîne dans une ballade au-dessus de nos moyens.

Dépenser Fr. 227'200.-- pour une étude, est absolument disproportionné.

L'organisation d'un concours d'architectes donne au lauréat la maîtrise totale du projet. Les honoraires SIA « Société des Ingénieurs et Architectes» seront appliqués. Cette façon d'agir nous fait perdre toute maîtrise sur le projet et coupe toute négociation sur le prix des honoraires.

La planification d'utilisation de la halle ou des halles, n'a pas été faite de manière satisfaisante.

Le coût d'exploitation d'une halle n'a jamais été calculé. Qu'en sera-t-il de deux?

Le budget 2010 présenté par le Conseil Communal prévoit un déficit de Fr. 156'000.--. Celui-ci ne tient pas compte du projet. Il sera impossible de ne pas augmenter la quotité d'impôt dans les années à venir avec une halle. Imaginez donc avec deux! !! Si nous acceptons de dépenser Fr.227'200.-- pour cette étude, il faudra encore, à l'avenir, que les citoyens acceptent l'un ou l'autre des projets.

Les référendaires ne s'opposent pas du tout à la rénovation de la halle actuelle, voire à la construction d'une nouvelle halle, mais en aucun cas d'en accepter deux.

Rénovons l'ancienne !!!

VOTEZ «NON» parce qu'il est trop facile de dépenser l'argent public.

Rapport du Conseil général

Lors de sa séance du 7 décembre 2009, le Conseil général a accepté par 8 voix contre 1 le crédit de Fr. 75'000.00 destiné à financer l'organisation, ainsi qu'à récompenser (et mandater) le lauréat d'un concours d'architectes en vue de la construction d'une nouvelle halle sportive aux Bois, ainsi que son financement. En outre, les projets soumis au jury devront combiner au mieux les installations de production d'énergie sanitaires et de cuisines des deux bâtiments afin de limiter au maximum les coûts de construction et les frais d'exploitation.

Rapport du Conseil communal

Le Conseil communal a pris acte de la décision du Conseil général du 7 décembre 2009 concernant le crédit de Fr. 75'000.00 destiné à financer l'organisation, ainsi qu'à récompenser le lauréat d'un concours d'architectes en vue de la construction d'une nouvelle halle sportive aux Bois.

Les membres de la Commission de la halle ont été nommés par le Conseil général et ont agi sur la base du mandat qui leur a été octroyé. Si la décision a été prise sans enthousiasme de la part du législatif communal, elle reflète néanmoins l'opinion de la majorité des élus que vous avez nommés.

Le Conseil communal prend acte avec satisfaction des arguments du comité référendaire qui, dans son tous-ménages ne se déclarait pas opposé formellement au crédit proposé mais demandait que les ayants-droit au vote soient consultés dès le début du processus de ce projet.

Le crédit de Fr. 75'000.00 qui est proposé à votre verdict n'est certes pas une bagatelle. Cependant, dans le contexte de la construction d'un nouveau bâtiment ou de la rénovation de l'ancien, il ne représente qu'environ le 12 % des honoraires qui devront être dépensés pour la réalisation d'un projet (estimation du projet à Fr. 4'000.000.00).

Dès lors, le Conseil communal soutient ce crédit d'étude et recommande son acceptation.

Le financement de ce crédit est prévu par voie d'emprunt.

Afin de répondre aux questions des citoyennes et citoyens et conformément aux dispositions du règlement d'organisation, une séance d'information sera organisée le

**mardi 11 mai 2010 à 20.00 heures
à la halle de gymnastique**

RAPPORT DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE NOUVEAU PLAN DE ZONES ET LE NOUVEAU REGLEMNT COMMUNAL SUR LES CONSTRUCTIONS DE LA COMMUNE.

Le projet de plan d'aménagement local (PAL) de la Commune des Bois actuellement en vigueur comprenant le plan de zones et le règlement communal sur les constructions ont été élaborés au milieu des années 1990. Il a fait l'objet d'une révision partielle approuvée en août 2008 comprenant des dispositions particulières relatives aux zones de hameau.

Suite au développement réjouissant de la localité et à la construction de différents secteurs destinés à l'habitat, les autorités communales ont décidé en 2005 de se lancer dans sa révision. C'est cette révision qui fait l'objet du présent rapport.

La commission d'urbanisme en charge du dossier a accompagné l'ensemble des études menées par le bureau Rolf Eschmann SA à Courrendlin. Après avoir évalué les besoins en logements et en terrains pour les activités artisanales et industrielles en accord avec le Service de l'aménagement du territoire, la commission a analysé les secteurs présentant un potentiel pour le développement de la zone à bâtir. Des extensions de la zone à bâtir destinées à l'habitat individuel et collectif ainsi qu'aux activités ont été définies au nord et à l'ouest du village (cf. plan ci-dessous). Une nouvelle route de desserte sera aménagée à l'ouest du secteur afin de délester le centre du village du trafic en provenance et en direction de Biaufond.

Secteur HAC

Construction de 10 maisons individuelles sur 2 niveaux

*

Secteur HAd

Construction de petits locatifs sur 3 niveaux permettant la création de 10 logements au minimum

*

Secteur HAb

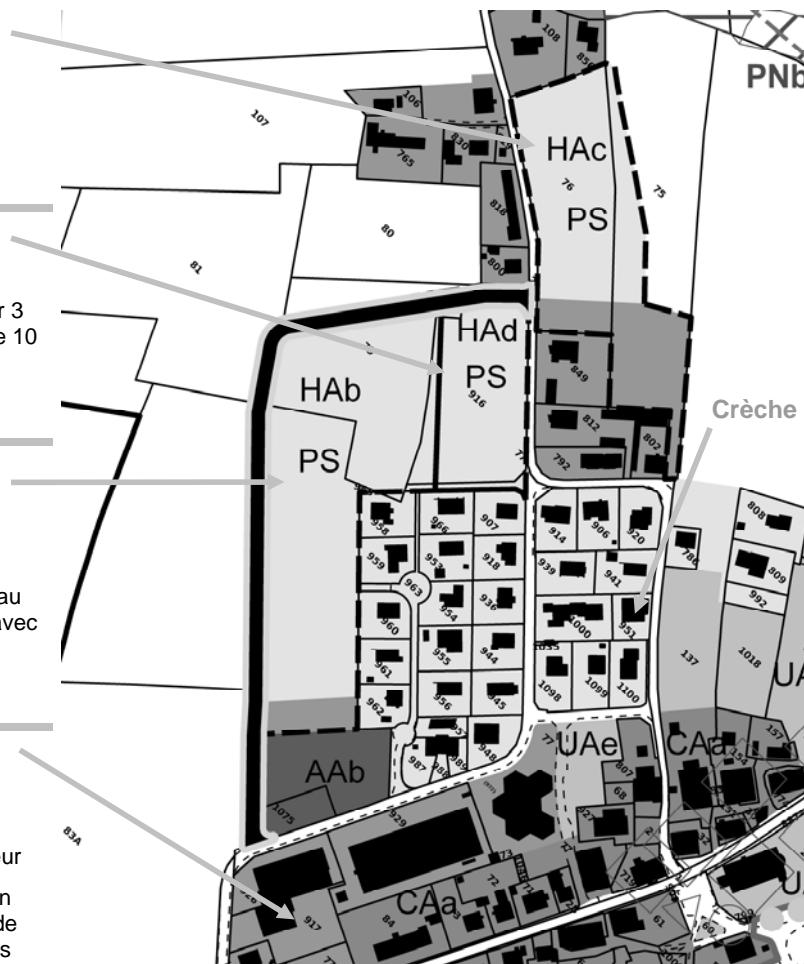
Construction de 20 maisons individuelles sur 2 niveaux avec aménagement d'une zone verte au sud pour assurer une transition avec le secteur Aab

*

Secteur Aab

Destiné au développement des activités existantes dans le secteur

Zone de transition à aménager en direction de l'est et du nord afin de limiter au maximum les nuisances pour les quartiers résidentiels voisins



*Chaque nouveau secteur d'habitation devra encore faire l'objet d'un plan spécial fixant les détails de son aménagement.

Des secteurs présentant un intérêt pour une extension future de la zone à bâtir ont également été identifiés dans le cadre de la conception directrice. Ces secteurs, maintenus pour l'heure en zone agricole, pourront être affectés ultérieurement à la zone à bâtir en cas de besoins avérés et sans entreprendre une révision complète du PAL.

La présente révision du PAL a permis également d'apporter des modifications de détail au contour de la zone à bâtir. Le petit patrimoine (croix, fontaines, bornes historiques) a été complètement inventorié. Les mesures de protection ont été revues.

Le règlement communal sur les constructions a été entièrement reformulé afin qu'il respecte le nouveau plan directeur cantonal et les directives du Service de l'aménagement du territoire.

Les périmètres de protection de la nature et du paysage ont été repris des études de base réalisées par le bureau Natura en 1996. Les prescriptions y relatives ont été actualisées.

Les périmètres de risques naturels ont été définis sur la base des dernières études entreprises sous l'égide de la Commission cantonale des dangers naturels.

De novembre 2008 à février 2009, le dossier de révision du PAL des Bois a fait l'objet d'un examen approfondi des services de l'Etat concernés. Les remarques formulées ont été discutées et intégrées au projet. Le Service de l'aménagement du territoire a donné son autorisation pour la mise en dépôt public le 14 août dernier.

Le PAL a été mis en dépôt public du 16 septembre au 15 octobre 2009, conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire.

La révision du plan de zones constitue un enjeu important pour le développement de la commune. Ce plan fixe le contour de la zone à bâtir pour les 15 prochaines années et comprend les prescriptions applicables aux différentes parties du territoire. Les changements d'affectation constituent souvent des sujets sensibles mêlant intérêt collectif et intérêts particuliers.

Rapport du Conseil communal

Le projet de nouveau plan de zones a été mis en dépôt public et les oppositions dont il a fait l'objet ont toutes été retirées.

Lors de sa séance du 26 avril 2010, le Conseil général a approuvé le nouveau plan de zones à l'unanimité

Dès lors, le Conseil communal ne peut que recommander l'acceptation de ce nouveau plan de zones qui devrait permettre à la commune des Bois d'offrir de nouveaux terrains à bâtir d'ici un an ou deux.

Afin de répondre aux questions des citoyennes et citoyens et conformément aux dispositions du règlement d'organisation, une séance d'information sera organisée le :

**mercredi 19 mai 2010 à 20.00 heures
à la halle de gymnastique**

Le projet de plan de zones et le règlement communal sur les constructions peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Le nouveau règlement communal sur les constructions peut être consulté sur le site internet de la commune www.lesbois.ch